Envoyé en préfecture le 12/04/2024 Recu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID: 083-218300929-20240411-DELCCAS08_2024-DE

CCAS de Pignans

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Département du VAR	

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL .08 / 2024

Nombre de Membres L'An deux mil vingt-quatre, le 11 avril,

En exercice : 16 <u>De Présents</u> : 13 <u>De votants</u> : 14

Le Conseil d'Administration étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Président.

Présents:

Mme BIGEL Anne-Marie - Mme BOUCHER Julie - M. BRUN Fernand - Mme DELOR Isabelle - Mme DUPONT Karine - Mme DURANDO Danièle - Mme GACNIK Marie-France - M. GAUTIER Franck - Mme MAINARDI Martine - M. RABILLER Noël - M. ROSSI Patrick - M. SEIGNOBOS Jean-Luc - Mme SCOTTO Fabienne

Absent(e)s excusés :

Mme YZQUIERDO Laurence donne procuration à Mme GACNIK Marie-France

Absent(e)s:

Mme VEZZOSO Andrée Mme DOLE Stéphanie

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Mme DUPONT Karine ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

DELIBERATION PORTANT APPROBATION AU DISPOSITIF « VETERINAIRES POUR TOUS »

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Le CCAS est chargé de l'instruction des dossiers permettant de justifier l'aide au dispositif

Envoyé en préfecture le 12/04/2024 Recu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID: 083-218300929-20240411-DELCCAS08_2024-DE

« Vétérinaires pour tous ».

Monsieur Le Président rappelle que Vétérinaires Pour Tous est une association née de la volonté de la profession vétérinaire d'offrir aux personnes démunies la possibilité d'accéder aux soins vétérinaires pour leurs animaux, sous conditions. Sont éligibles les personnes dont le foyer fiscal n'est pas imposable et bénéficiaires d'un des minima sociaux (RSA, ASS, AAH, APA, RSA jeune, Apprentis majeurs, étudiants boursiers) ainsi que les personnes sans domicile fixe.

Les personnes en mesure de présenter un justificatif établi par le CCAS ou le médiateur social peuvent être rendues éligibles à titre exceptionnel.

Monsieur le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

VU le Code général des collectivités territoriales,

ET APRES en avoir constaté

DÉLIBÈRE

Article 1:

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer le justificatif transmis par le CCAS permettant le versement de l'aide au dispositif « Vétérinaires pour tous ».

FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus AU REGISTRE sont les signatures POUR COPIE CONFORME

POUR: 14

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

Le Président

Fernand BRUN